

# Elections Samedi 08 Septembre 2018

## APPEL A CANDIDATURES

L'Assemblée Générale de notre association **Akita Américain Club de France** qui aura lieu le Samedi 08 Septembre à **Maison des Associations – 216, rue de la Gare – 03290 Dompierre sur Besbre** - procédera au renouvellement statutaire partiel des membres du comité, soit **3** postes.

**Rappel : Cet appel à candidatures s'adresse aux adhérents à jour de cotisation 2018 et ayant adhéré « sans interruption » depuis le 08 Septembre 2015.**

Les mandats arrivant à échéance et à pourvoir pour 6 ans sont :

**LEROY NAPOLI Caroline**  
**LEMARIE Christophe**  
**POUTIER Olivier**

Nous rappelons que :

- les membres sortants sont rééligibles,
- pour être éligibles au comité, il faut être français, majeur, jouir de ses droits civiques et être membre de l'association sans interruption depuis **rente-six mois révolus à la date du scrutin**.
- ne sont pas éligibles, les personnes achetant habituellement des chiens pour les revendre,
- être en adéquation avec la convention des élections (Règlements intérieur et statuts du club).

Les membres de la Commission des élections sont :

**LEROY NAPOLI Jacques**, (Président), **SAINT CYR Frédéric** (Secrétaire)

Les dossiers se composent obligatoirement :

1. D'un acte de candidature **manuscrit et signé** justifiant la motivation du candidat, ainsi que l'historique de ses activités pour le Club.
2. D'une déclaration **manuscrite** sur l'honneur et **signée** attestant ne pas acheter habituellement des chiens pour les revendre.
3. D'un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois (la demande peut être faite sur internet <https://cjn.justice.gouv.fr>)
4. La copie d'une carte d'identité, recto/verso.
5. Les candidats professionnels, ou leur conjoint s'ils sont candidats doivent être en règle avec les administrations.

Ils sont à adresser par **courrier postal et UNIQUEMENT EN LETTRE SUIVIE, CHRONOPOST ou LR, sous peine de nullité.**

**Jacques LEROY NAPOLI**  
**LIMEJOULS**  
**24370 CARLUX**

au plus tard le 21 Juillet 2018 (cachet de la poste faisant foi).

Aucun dossier ne se sera accepté s'il n'est complet envoyé après la date du 21 Juillet 2018 (cachet de la poste faisant foi) ou si le dossier est envoyé à une autre adresse.

Les candidatures seront validées par la commission des élections par moyens informatiques autorisés par notre règlement (mails) et les candidats seront informés de la décision par mail également. Si une candidature est rejetée, le candidat recevra EN PLUS DU MAIL un courrier recommandé avec accusé de réception justifiant le rejet de sa candidature.